

TROIS FAÇONS



31 MAI : JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC
www.who.int/tobacco/fr



La communauté internationale a rarement la chance de pouvoir protéger la population mondiale contre une cause majeure de morbidité et de décès prématurés. La lutte antitabac est incontestablement la plus grande chance qui s'offre à elle, chance que saisit la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Margaret Chan,
Directeur général de l'OMS

Bilan humain du tabagisme

- L'épidémie de tabagisme fait près de 6 millions de morts chaque année, parmi lesquels :
 - plus de 5 millions de consommateurs et d'anciens consommateurs de tabac ;
 - plus de 600 000 non fumeurs exposés au tabagisme passif.
- Après l'hypertension, le tabagisme est le deuxième facteur à l'origine de l'épidémie de maladies non transmissibles – comme l'infarctus, l'accident vasculaire cérébral, le cancer et l'emphyseme –, qui représente 63 % du nombre total de décès.
- Les fumeurs risquent davantage de contracter certaines maladies transmissibles comme la tuberculose et la pneumonie.
- Aucun produit de consommation ne cause autant de décès que le tabac. Il a fait 100 millions de morts au XX^e siècle. Si l'on n'agit pas, le tabac pourrait faire **jusqu'à un milliard de victimes** au XXI^e siècle, décès qui tous pourraient être évités.

Nous avons les moyens de juguler l'épidémie de tabagisme

L'arme la plus puissante dont nous disposons est un traité, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui protège efficacement contre les nombreux méfaits du tabac.

Aux termes de la Convention, les Parties sont tenues de prendre des mesures progressives contre la consommation de tabac, le marketing et l'exposition à la fumée, et de nombreuses autres mesures encore.

La solution est la pleine application de la Convention-cadre de l'OMS.

Les populations pauvres sont les plus durement touchées

C'est dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que le tabagisme progresse le plus vite, parce qu'ils connaissent une croissance démographique soutenue et qu'ils sont les premières cibles de l'industrie du tabac. D'ici à 2030, ces pays enregistreront plus de 80 % des décès liés au tabac dans le monde.

Les coûts associés au tabagisme sont importants. La plupart des décès liés au tabac se produisent parmi les adultes en âge de travailler. Ceux qui ne succombent pas tout de suite sont souvent atteints d'une incapacité permanente. Dans les pays à faible revenu où il n'y a guère d'assurance-maladie voire aucune, le coût des soins est souvent directement à la charge des familles. Les conséquences économiques d'un décès prématuré, d'une incapacité et de la perte de productivité entretiennent la pauvreté, retardent le développement national et creusent encore les inégalités en matière de santé. C'est particulièrement vrai dans les pays à revenu faible ou moyen, où les ressources pour lutter contre le tabac sont généralement limitées. Par conséquent, la lutte antitabac n'est pas seulement une priorité de santé publique mais aussi **une clé du développement**.

Une solution globale : la Convention-cadre de l'OMS

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, premier traité international de santé public élaboré sous les auspices de l'OMS, présente une approche globale pour atténuer les lourdes conséquences sanitaires et économiques du tabac sur la santé.

La Convention-cadre de l'OMS est un jalon important pour la santé publique. Élaborée suite à la mondialisation de l'épidémie de tabagisme, elle est l'un des traités les plus rapidement acceptés de l'histoire des Nations Unies. Adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé le 21 mai 2003, elle est entrée en vigueur le 27 février 2005. **Plus de 170 des 193 États Membres de l'OMS y sont Parties.**

La Conférence des Parties est l'organe directeur de la Convention-cadre, secondé par le Secrétariat de la Convention. La Conférence examine régulièrement l'application de la Convention et encourage à la mettre en œuvre. Elle a tenu sa dernière session en novembre 2010 en Uruguay.



Auparavant, les pays s'efforçaient d'endiguer l'épidémie de tabagisme indépendamment les uns des autres. La mondialisation de l'épidémie a rendu leurs efforts vains. Les méthodes habituellement utilisées en santé publique pour réduire la consommation de tabac, comme les interventions individuelles des professionnels de la santé, ne faisaient pas le poids face à la puissance de l'industrie du tabac, à son influence transnationale, à ses ressources colossales et à la promotion active du tabagisme.

Un problème de santé public mondial exige une action mondiale. La Convention-cadre de l'OMS représente une nouvelle approche de la coopération internationale dans le domaine de la santé et définit un cadre juridique mondial pour lutter contre une épidémie qui s'étend à toute la planète.

La Convention-cadre de l'OMS prévoit des mesures éprouvées de réduction de la demande et de l'offre.

Elle réaffirme le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Elle limite les moyens qu'a l'industrie du tabac d'influencer les politiques de santé destinées à protéger la population contre le tabac. Elle préconise une coopération internationale accrue pour protéger les générations actuelles et futures des conséquences sanitaires, sociales, environnementales et économiques dévastatrices du tabagisme et du tabagisme passif.

DE SAUVER DES VIES.



FCTC

CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC



Organisation
mondiale de la Santé



Appel à l'action : appliquez la Convention-cadre de l'OMS

Appel aux gouvernements

- Pour les Parties à la Convention : acquittez-vous de toutes vos obligations au titre de la Convention. Adoptez la législation nécessaire et veillez à son application.
- Pour ceux qui ne sont pas Parties à la Convention : faites de la santé de la population une priorité en devenant Partie à la Convention.

Appel à la société civile et aux organisations non gouvernementales

- Plaidez énergiquement pour la pleine application de la Convention.

Appel au public

- Exigez de votre gouvernement qu'il respecte pleinement ses obligations au titre de la Convention.
- Si votre gouvernement n'est pas encore Partie à la Convention, mobilisez l'opinion et adressez une pétition à vos dirigeants pour demander sa ratification.

Appel à l'OMS, à la Conférence des Parties et aux partenaires internationaux

- Soutenez pleinement la mise en œuvre de la Convention dans les pays.
- Considérez la Convention comme une arme importante pour lutter contre l'épidémie de maladies non transmissibles.

L'épidémie de tabagisme est une grave menace pour la santé publique et pour le développement. Mais grâce à la Convention-cadre de l'OMS, les difficultés qui empêchaient de freiner l'épidémie ne sont plus insurmontables **si les Parties s'emploient sans relâche à appliquer pleinement la Convention**. En faisant de chaque jour de l'année une Journée mondiale sans tabac, nous avons toutes les chances de remporter une victoire dont les bienfaits pour la santé pourraient être les plus importants de ce siècle.



Liens

Journée mondiale sans tabac 2011 : www.who.int/tobacco/wntd/2011/fr
Initiative pour un monde sans tabac : www.who.int/tobacco/fr
Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS : www.who.int/fctc/fr

Remerciements

La campagne de la Journée mondiale sans tabac 2011 a bénéficié de l'appui financier du Gouvernement du Japon.

Correspondance

Organisation mondiale de la Santé
Initiative pour un monde sans tabac
20, avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

Téléphone : +41 22 791 4426
Télécopie : +41 22 791 4832
Courrier électronique : tfi@who.int
www.who.int/tobacco/fr

© Organisation mondiale de la Santé 2011. Tous droits réservés. Numéro de référence : WHO/NMH/TB/11.1



Réduction de la demande

Les principales dispositions de la Convention-cadre de l'OMS portant sur la réduction de la demande figurent dans les articles 6 à 14 et concernent :

- les mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac ;
- les mesures autres que financières visant à réduire la demande de tabac :
 - la protection contre l'exposition à la fumée du tabac ;
 - la réglementation de la composition des produits du tabac ;
 - la réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer ;
 - le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac ;
 - l'éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public ;
 - la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage ;
 - les mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique.

Réduction de l'offre

Les principales dispositions de la Convention-cadre de l'OMS portant sur la réduction de l'offre figurent dans les articles 15 à 17 et concernent :

- le commerce illicite des produits du tabac ;
- la vente aux mineurs et par les mineurs ;
- la fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables.

Autres domaines

La Convention-cadre de l'OMS couvre également d'autres domaines importants :

- la responsabilité et la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre l'influence des intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac (articles 19 et 5.3) ;
- la coopération internationale, l'échange d'informations et les dispositions institutionnelles (articles 20 à 26).

Prochaine étape : promouvoir la pleine application de la Convention-cadre de l'OMS

D'importants progrès ont été accomplis dans le processus inauguré par l'adoption de la Convention.

- Les principaux organes de la Convention, la Conférence des Parties et le Secrétariat permanent, ont été constitués et sont pleinement opérationnels.
- Des directives pour l'application de la Convention, portant sur plus de dix articles, ont été adoptées ou sont à un stade avancé de mise au point.
- Un protocole visant à éliminer le commerce illicite des produits du tabac est en cours de négociation.
- Le système de notification prévu par la Convention est bien établi et plus de 80 % des rapports que les Parties doivent présenter ont déjà été reçus et analysés.
- Un appui est progressivement fourni aux Parties pour les aider à s'acquies de leurs obligations, sous la forme d'outils et de dispositifs comme la diffusion des directives, une assistance technique et juridique, des évaluations des besoins, des cours de formation, l'aide au transfert de compétences et de technologie et la promotion de l'accès aux ressources disponibles sur le plan international.
- La majorité absolue des États sont maintenant Parties à la Convention-cadre de l'OMS et plusieurs organisations internationales ont été accréditées en qualité d'observateurs à la Conférence des Parties, ce qui a eu pour effet d'élargir la coordination internationale et la coopération technique.

Il faut faire plus encore

Ce qu'il faut maintenant, c'est que les Parties appliquent pleinement la Convention-cadre de l'OMS.

Devenir Partie à la Convention n'est pas suffisant en soi. Les pays doivent aussi adopter la législation nécessaire et veiller à son application.

L'expérience dont les pays font état dans leurs rapports sur la mise en œuvre de la Convention fait déjà apparaître des réalisations importantes mais aussi des difficultés et un manque de ressources. Mais il faut faire bien plus encore.

La Journée mondiale sans tabac 2011 insiste sur l'importance cruciale de la pleine application de la Convention-cadre de l'OMS dans tous les pays. Nous pouvons tous contribuer à franchir une étape supplémentaire dans la lutte antitabac en plaidant pour la pleine application de la Convention.



Une convention à l'adhésion très rapide

